

DEMANDE DE CARTE DE COMMERCANT AMBULANT

Liste des pièces à fournir pour une demande de carte initiale

☐ *Pièces justificatives à fournir pour une demande de carte de commerçant ambulant initiale avec demande de formalité d'immatriculation au RCS :*

☐ Pour les personnes physiques :

- extrait K original daté de moins de 3 mois
- 1 photographie d'identité **en couleur** récente
- copie de l'imprimé P0 (copie réalisée par le CFE)
- copie d'un justificatif de domicile
- copie de la pièce d'identité en cours de validité, à défaut un extrait d'acte de naissance ou du titre de séjour pour un ressortissant étranger du ou des dirigeant(s) en cours de validité.
- Pour les ressortissants de nationalité étrangère, copie du titre de séjour à jour et en cours de validité
- Pour les personnes n'ayant ni domicile, ni résidence fixe depuis plus de 6 mois, une copie de leur titre de circulation (définitif) à jour.
- Redevance de 15 €

☐ Pour les personnes morales :

- extrait Kbis original daté de moins de 3 mois
- 1 photographie d'identité **en couleur** récente du ou des dirigeant(s)
- copie de l'imprimé M0 (copie réalisée par le CFE)
- copie de la pièce d'identité en cours de validité, à défaut un extrait d'acte de naissance ou du titre de séjour pour un ressortissant étranger du ou des dirigeant(s) en cours de validité.
- Redevance de 15 €

❑ Pièces justificatives à fournir pour une demande de carte de commerçant ambulante initiale séparée d'une demande de formalité d'immatriculation au RCS :

❑ Pour les personnes physiques :

- extrait K original daté de moins de 3 mois
- 1 photographie d'identité **en couleur** récente
- formulaire CERFA « carte de commerçant non-sédentaire » complété
- copie d'un justificatif de domicile
- copie de la pièce d'identité en cours de validité présente dans le dossier de formalité d'entreprise
- Pour les ressortissants de nationalité étrangère, copie du titre de séjour à jour et en cours de validité
- Pour les personnes n'ayant ni domicile, ni résidence fixe depuis plus de 6 mois, une copie de leur titre de circulation (définitif) à jour.
- Redevance de 15 €

❑ Pour les personnes morales :

- extrait Kbis original daté de moins de 3 mois
- 1 photographie d'identité **en couleur** récente du ou des dirigeant(s)
- formulaire CERFA « carte de commerçant non-sédentaire » complété
- copie de la carte nationale d'identité ou du passeport en cours de validité, à défaut un extrait d'acte de naissance ou du titre de séjour pour un ressortissant étranger du ou des dirigeant(s) en cours de validité.
- Redevance de 15 €

❑ Pour les associations :

- un justificatif d'inscription de la Préfecture ou une attestation fiscale
- formulaire CERFA « carte de commerçant non-sédentaire » complété
- copie des statuts
- copie de l'avis de situation de l'INSEE
- une photo d'identité **en couleur** récente du Président de l'association
- copie de la pièce d'identité du Président de l'association
- Redevance de 15 €